

RCS : BASTIA  
Code greffe : 2002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BASTIA atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00467  
Numéro SIREN : 830 384 533  
Nom ou dénomination : A Fabrica Architettura

Ce dépôt a été enregistré le 14/05/2020 sous le numéro de dépôt 1084

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE BASTIA

SELARL ME NICOLE CASANOVA  
PALAIS DE JUSTICE  
BP 345 20297 BASTIA CEDEX  
TEL 04 95 34 84 70  
FAX : 04 95 34 84 71

## RECEPISSE DE DEPOT

A Fabrica Architettura  
Residence le Poséidon 1  
20200 Ville di Pietrabugno

V/REF :  
N/REF : 2017 B 467 / 2020-B-1084

Le greffier du tribunal de commerce de Bastia certifie qu'il a reçu le 14/05/2020,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Concernant la société

A Fabrica Architettura  
Société à responsabilité limitée  
Residence le Poséidon 1  
20200 Ville di Pietrabugno

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2020-B-1084 le 14/05/2020

R.C.S. BASTIA 830 384 533 (2017 B 467)

Fait à BASTIA le 14/05/2020,

LE GREFFIER

A handwritten signature in black ink is written over a circular, faint stamp. The signature is a stylized, cursive letter, possibly 'N' or 'C'. The stamp is mostly illegible but appears to be an official seal or stamp of the greffier.

1

## BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2019

Formulaire obligatoire - Loi 2012 Simplifié  
Avis du Code Général des Impôts

Désignation de l'entreprise		SARL A FABRICA			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		20200 VILLE DI PIETRABUGNO					
Numéro SIRET *		8 3 0 3 8 4 5 3 3 0 0 0 1 4					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 8			
					Exercice N clos le		
					3 1 1 2 2 0 1 8		
					Exercice N-1 clos le		
					3 1 1 2 2 0 1 7		
<b>ACTIF</b>		<b>Brut</b>		<b>Amortissements - Provisions</b>		<b>Net</b>	
		<b>1</b>		<b>2</b>		<b>3</b>	
						<b>Net</b>	
						<b>4</b>	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010		012			
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	1 799	030	630	1 169	
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
	<b>Total I (5)</b>	044	1 799	048	630	1 169	
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
		Créances (2)					
Clients et comptes rattachés*	068	32 042	070		32 042		
Autres * (3)	072	982	074		982		
Valeurs mobilières de placement	080		082				
Disponibilités	084	62 398	086		62 398		
Charges constatées d'avance *	092	315	094		315		
<b>Total II</b>	096	95 737	098		95 737		
<b>Total général (I+II)</b>	110	97 536	112	630	96 906		
<b>PASSIF</b>				<b>Exercice N NET</b>		<b>Exercice N-1 NET</b>	
				<b>1</b>		<b>2</b>	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			1 000	1 000	
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126			100		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134			16 270		
	Résultat de l'exercice	136			29 413	16 370	
	Provisions réglementées	140					
	<b>Total I</b>	142			46 783	17 370	
	Provisions pour risques et charges	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				3 670	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			14 151	3 349	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)	169		279		10 445	
	Produits constatés d'avance	174					
	<b>Total III</b>	176			50 123	17 464	
<b>Total général (I + II + III)</b>	180			96 906	34 834		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	736	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Grand Format

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2019

Formulaire obligatoire (articles 303, 303 bis A et du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SARL A FABRICA</u>		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*								
A - RÉSULTAT COMPTABLE				13	1	2	2	0	1	8	13	1	2	2	0	1	7	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210														
	Production vendue	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214														
		services *	217	218		168 802		41 763										
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222														
	Production immobilisée *			224														
	Subventions d'exploitation reçues			226														
	Autres produits			230		0		(2)										
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232		168 802		41 761										
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234														
	Variation de stock (marchandises) *			236														
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238														
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240														
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242		49 206		13 010										
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 208)			244		5 944												
	Rémunérations du personnel *			250		60 000		7 000										
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		18 568		2 228										
	Dotations aux amortissements *			254		366		264										
	Dotations aux provisions			256														
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262		8		(0)											
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260																
Total des charges d'exploitation (II)			264		134 092		22 502											
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270		34 710		19 259											
Produits financiers (III)			280															
Produits exceptionnels (IV)			290															
Charges financières (V)			294															
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300		90													
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348																
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306		5 207		2 889											
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310		29 413		16 370											
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		29 413		314										
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316														
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318														
	Provisions non déductibles *			322														
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324		5 297												
	Divers* dont intérêts excédentaires des optés-cis d'associés	247	330															
		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248														
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249	251														
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998															
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999															
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997											
Déductions	Entrepr. nouvelles (14 septies)	986	342															
	Reprise d'entrepr. en diff-ÉtÉ (14 septies)	981																
	Divers ZFA (14 septies)	345																
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"	655																
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		34 710		354										
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356															
Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :									360									
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		34 710		372										

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie Group

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 96 906 euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 168 802 euros et dégageant un bénéfice de 29 413 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 063		736
TOTAL	1 063		736
TOTAL GENERAL	1 063		736

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 799	1 799
TOTAL			1 799	1 799
TOTAL GENERAL			1 799	1 799

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	264	366		630
TOTAL	264	366		630
TOTAL GENERAL	264	366		630

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	366				
TOTAL	366				
TOTAL GENERAL	366				

**Etat des provisions**

Néant

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	32 042	32 042	
Taxe sur la valeur ajoutée	982	982	
Charges constatées d'avance	315	315	
<b>TOTAL</b>	<b>33 338</b>	<b>33 338</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	14 151	14 151		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 438	14 438		
Impôts sur les bénéfices	5 207	5 207		
Taxe sur la valeur ajoutée	16 049	16 049		
Groupe et associés	279	279		
<b>TOTAL</b>	<b>50 123</b>	<b>50 123</b>		

### Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

### Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	10 560
<b>Total</b>	<b>10 560</b>

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 018
Dettes fiscales et sociales	14 438
<b>Total</b>	<b>24 456</b>

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	315
Total	315

**SARL A FABRICA ARCHITETTURA**  
Au capital de 1 000 €  
Immeuble Le Poseidon  
20200 Ville Di Pietrabugno  
SIRET 830 384 533 00014

-----

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 Juin 2019**  
**AYANT STATUE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 Décembre 2018**

-----

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT**  
**PROPOSE PAR LA GERANCE ET ADOPTE**  
**PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

-----

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 29.413 €uros de la manière suivante :

- affectation au report à nouveau pour un montant de 29.413 €

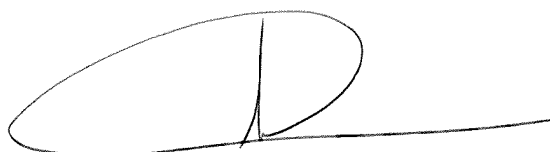
Les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

Exercice de référence	Dividendes
2015	N/A
2016	N/A
2017	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié exact, le 28 juin 2019

Le Gérant.



**SARL A FABRICA ARCHITETTURA**  
**Au capital de 1 000 €**  
**Immeuble Le Poseidon**  
**20200 Ville Di Pietrabugno**  
**SIRET 830 384 533 00014**

-----

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 Juin 2019**

-----

**PROCES-VERBAL**

-----

L'an deux mille dix-neuf et le 28 Juin à 9 heures, les associés de la société A FABRICA ARCHITETTURA, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

L'Assemblée est présidée par M. ROMBALDI, Gérant associé.

Monsieur le Président constate que, outre lui-même, qui détient 47 parts sociales, est présent :

. M MURACCIOLE Paul-François Propriétaire de .....	47 parts
. Mme COULLET Manon Propriétaire de .....	6 parts

soit la totalité des associés représentant la totalité des parts sociales. L'Assemblée est donc valablement constituée.

Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- . Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 ;
- . Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce ;
- . Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la Gérance ;
- . Affectation des résultats ;

Il met à la disposition de l'Assemblée et dépose sur le bureau :

- . un double de la lettre de convocation envoyée à ses associés,
- . le texte des résolutions proposées,
- . le rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice,
- . le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce,
- . l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 Décembre 2017.

Monsieur le Président indique que les documents précités ont été communiqués à son associé au moyen de la lettre de convocation et que l'inventaire a été tenu au siège social, à sa disposition, pendant les quinze jours qui précèdent l'Assemblée.

L'Assemblée lui en donne acte.

Puis, Monsieur le Président lit les rapports de la gérance.

Enfin, Monsieur le Président ouvre la discussion.

Un bref échange de vues s'ensuit et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président clôt la discussion et met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice 2018 faisant apparaître un bénéfice de 29.413 €, approuve les comptes et bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 29.413 Euros de la manière suivante :

- affectation au report à nouveau pour un montant de 29.413 €

Les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

Exercice de référence	Dividendes
2015	N/A
2016	N/A
2017	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve le montant des appointements versés à M. Rombaldi Jean-Michel, au titre de ses fonctions de cogérant, au cours de l'exercice 2018 lesquels se sont élevés à 30.000 € et décide de fixer sa rémunération pour l'exercice 2019 à la somme de 40.000 €.

L'Assemblée Générale approuve le montant des appointements versés à M. Muracciole Paul François, au titre de ses fonctions de cogérant, au cours de l'exercice 2018 lesquels se sont élevés à 30.000 € et décide de fixer sa rémunération pour l'exercice 2019 à la somme de 40.000 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de la Gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, prend note qu'au cours de l'exercice écoulé aucune convention de la nature de celles visées au dit article n'a été conclue ou renouvelée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

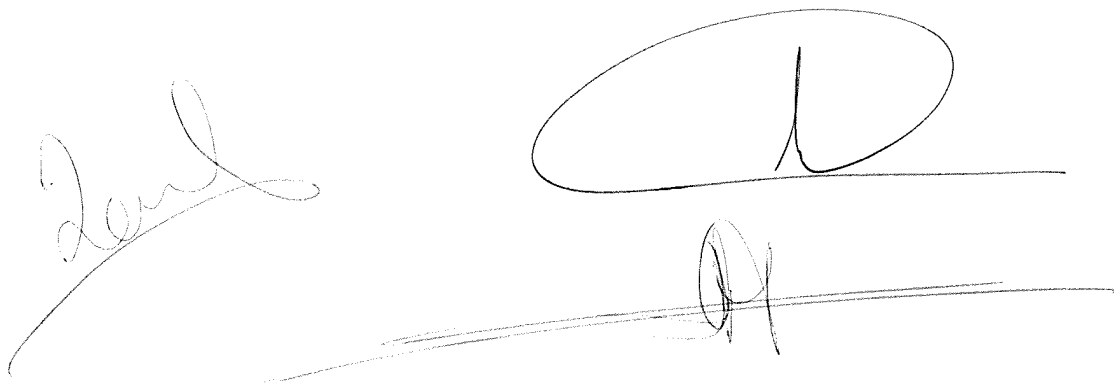
#### **CINQUIEME RESOLUTION**

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés.

The image shows three handwritten signatures in black ink. The first signature on the left is a cursive name that appears to be 'Léon'. The second signature in the middle is a large, stylized initial 'L' enclosed in an oval shape. The third signature on the right is a more complex cursive signature, possibly 'P. H.', with a long horizontal line extending to the right.